

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3 BIS

I. – Compléter la première phrase par les mots :

« et leurs activités en fonction de leurs milieux d'exercice ».

II. – En conséquence, à la fin de la seconde phrase, substituer aux mots :

« 7 000 postes supplémentaires de médiateurs sociaux »

les mots :

« de nouveaux postes de médiateurs sociaux pour que le territoire national puisse en être équitablement doté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cette réécriture d'article est de mieux connaître l'activité des médiateurs sociaux en fonction de leur lieu d'activité. Par ailleurs, au lieu de définir 7 000 postes supplémentaires, il serait pertinent de procéder à une étude précise sur les besoins en la matière en fonction des territoires.

Tel est l'objet de cet amendement.